

# Mon PROJET RENOV

Tout pour améliorer le confort de *mon* logement



## Mon PROJET RENOV Copropriété BBC

### Audit global

État des lieux architectural, technique et énergétique partagé

### BORDEREAU D'ENGAGEMENT DE L'AUDITEUR

Nom de la copropriété :

Adresse de la copropriété :

N° de la voie

Type et nom de la voie

Code postal

Commune

Nom du Bureau d'études :

**En remplissant ce bordereau, l'auditeur s'engage à ce que sa proposition réponde à chacune des prestations listées.**

La liste des prestations exigées ci-après est présentée de manière synthétique, l'auditeur s'engage à prendre connaissance de la notice technique qui accompagne ce bordereau et qui explicite certaines exigences.

<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES PRESTATIONS</b> (Cf. notice technique d'accompagnement pour détails)</p>	<p style="text-align: center;"><b>COCHER SI L'OFFRE RÉPOND AUX EXIGENCES</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Commentaires</b></p>
<b>CONTENU DE L'AUDIT</b>		
<b>VOLET ARCHITECTURAL, TECHNIQUE ET PATRIMONIAL</b>		
Un état des lieux technique, patrimonial et architectural sera établi et intégrera a minima :		
* une présentation générale du bâti, et de la parcelle (appréciation de l'environnement extérieur, des contraintes patrimoniales et architecturales)		
* l'étude de l'opportunité de valorisation foncière au regard du PLUm (étude du potentiel réglementaire de rénovation, empiètement, surélévation, périmètres spécifiques, ABF ...)		
* l'identification des besoins de travaux non énergétiques nécessaires à la conservation de l'immeuble		
* l'analyse de la conformité du syndicat des copropriétaires au regard de ses obligations légales et réglementaires en matière de : sécurité incendie, organes de ventilation, état du bâti, état des colonnes techniques, accessibilité, présence d'amiante		
* l'étude du potentiel solaire de la copropriété		
<b>VOLET ÉNERGÉTIQUE</b>		
Le volet énergétique répondra aux obligations de l'audit énergétique réglementaire (Code de la construction et de l'habitation – Articles R134-14 à R134-18)		
Ce volet énergétique, en complément des obligations réglementaires, présentera de manière détaillée :		
* l'étude des travaux de ventilation		
* l'étude de la possibilité de raccordement au réseau de chaleur urbain (RCU), si la copropriété est située dans un périmètre éligible		
* le traitement de la problématique du confort d'été		
* l'analyse critique des contrats d'exploitation et d'entretien des équipements thermiques et des contrats de fourniture d'énergie et évaluer l'intérêt de négocier une clause de performance énergétique		
* le calcul des consommations énergétiques selon la méthode réglementaire (THCE- ex) et au moyen d'une simulation thermique dite non conventionnelle		
<b>PROPOSITION DE SCENARIOS DE TRAVAUX</b>		
L'audit doit aboutir à des préconisations de travaux et un programme d'améliorations intégrant a minima :		
* un « scénario zéro » des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble		
* un scénario BBC compatible qui permette d'atteindre 35 % d'économies d'énergie		
* un scénario BBC rénovation (80KWhep/m <sup>2</sup> .an) ou si le niveau de performance « BBC rénovation » n'est pas atteignable, par dérogation, un scénario HPE ou équivalent (CEP inférieur à 150 kwhep/m <sup>2</sup> .an) au cas où : chauffage et/ou eau chaude sanitaire électrique isolation thermique par l'extérieur impossible (techniquement ou réglementairement)		
<b>VOLET FINANCIER</b>		
Une analyse financière sera produite pour chaque scénario, intégrant :		
* une estimation du montant total des travaux (HT et TTC) et de l'ensemble des frais annexes (honoraires de suivi de chantier, assurances, imprévus,...)		
* un plan de financement, a minima par logement moyen, faisant apparaître la quote-part travaux globale (TTC+ frais annexes), les aides mobilisables, les économies de charge et, in fine, le reste à charge pour les copropriétaires		
* sensibilisation au Contrat de performance énergétique		

<b>LISTE DES PRESTATIONS</b> (Cf. notice technique d'accompagnement pour détails)	<b>COCHER SI L'OFFRE RÉPOND AUX EXIGENCES</b>	<b>Commentaires</b>
<b>PÉDAGOGIE / CONCERTATION / RESTITUTION</b>		
L'auditeur s'engage à :		
Participer à une réunion de lancement de l'audit, en présence du syndic, du conseil syndical et de Nantes Métropole : recueil des attentes, définition des rôles de chacun, calendrier...		
Présenter en réunion intermédiaire, auprès du Conseil Syndical, les préconisations et les scénarios afin de prendre en compte les attentes des copropriétaires		
Présenter l'audit à l'ensemble des copropriétaires, en réunion d'information en amont de l'Assemblée Générale		
Présenter l'audit à l'ensemble des copropriétaires, en Assemblée Générale, avec support pédagogique (diaporama)		
<b>LIVRABLES</b>		
Rapport d'audit		
Tableaux synthétiques des bouquets de travaux ( 0 % ; 35 % ; BBC) selon la trame fournie par Nantes Métropole		
Diaporama de présentation de l'audit à destination de l'ensemble des copropriétaires		
<b>OPTION</b>		
Cet audit vaut Diagnostic Technique Global (DTG) (conformément au code de la construction et de l'habitation – Articles L 731-1 à L 731-5)		
Cet audit intègre la réalisation d'un Diagnostic de performance énergétique collectif (DPE) (conformément au code de la construction et de l'habitation – Articles R134-4- 2 et R134-4-3) utilisable en cas de vente/location des logements		
Mise à jour du DPE collectif après travaux éventuels de la copropriété		
Thermographie Infra-Rouge		
Fourniture ou mise à jour du Dossier Technique Amiante réglementaire		

**Durée de la mission :**

**Audit en période de chauffe ?**

OUI

NON

DATE le : [ ] [ ] / [ ] [ ] / [ ] [ ] [ ] [ ]  SIGNATURE + TAMPON DE L'ENTREPRISE :	<b>COÛT TOTAL</b>	
	€ HT	
	€ TTC	

Ce bordereau ne se substitue pas à un devis argumenté et détaillé.